

SÉANCE DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-huit mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

N° 48/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 juin 2018,

Objet de la délibération :

Election du 8^{ème} vice-président

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 2
 - Non excusés : 11
- Votants : 86

Résultat du vote

- Pour : 60
- Contre :
- Abstention : 19
- Nul : 7

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André

Suppléé(e)s M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M. Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,

Excusé(e) Mme Boucon-Galimard Sabrine, M. Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération n° 03/17 du 23/01/17 d'élection des vice-présidents de la CCLL,
- Considérant la vacance des postes de 6 et 10^o vice président suite aux démissions de Ms. Prost et Edme,
- Considérant la volonté du conseil de remplacer le 8^o vice président suite au renouvellement électoral à Ornans et donc de ne pas changer l'ordre du tableau
- Considérant qu'à défaut de dispositif expressément prévu par les textes applicables à l'élection des vice-présidents, il y a lieu de recourir pour l'élection des vice-présidents, au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Il convient donc de procéder à l'élection du 8^{ème} vice-président, au scrutin uninominal à trois tours.

Après que M. Daniel Pernin se soit porté candidat, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités aux opérations de vote, dont les résultats sont :

M. Daniel Pernin est élu 8^{ème} vice-président avec 60 voix.

Le conseil proclame Monsieur Daniel Pernin 8^{ème} vice-président et autorise Monsieur Le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-48-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2018

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

